



Le système prostitueur : violence machiste archaïque
Quinzaine Egalité femmes-hommes de la région Rhône-Alpes
8 octobre 2012 – Villeurbanne, Palais du travail, 9 place Lazare Goujon 9h30-18h00

2^{ème} table ronde : Le système prostitueur dans le monde

Le système prostitueur : violence machiste archaïque

Enjeux internationaux, régionaux et nationaux de la lutte contre la prostitution,

Malka Marcovich,

Chères amies, chers amis,

Je tiens tout d’abord à remercier Regard de Femmes de m’avoir invité à cette journée de travail et vous demande de bien vouloir accepter mes excuses, de ne pouvoir être présente parmi vous aujourd’hui. Aussi, merci de bien vouloir lire ce petit papier qui je l’espère, pourra contribuer bien modestement à l’avancée de vos réflexions.

Tout d’abord, j’ai conscience de la portée que peut avoir cette conférence à Lyon, ville symbolique s’il en est, puisqu’elle a rendu visible il y a près de quarante ans, la parole d’un mouvement organisé de femmes prostituées, se mobilisant contre le harcèlement policier. Les féministes d’alors ont soutenu spontanément leurs revendications, sans véritablement être totalement conscientes de ce qui se jouait. Dans un magnifique texte publié dans les Temps Modernes, Annie Mignard s’interrogeait sur la signification et la visibilité/l’invisibilité des revendications de ces collectifs qui prétendaient être hors proxénètes. Quelques années plus tard, Ulla, porte-parole du collectif des prostituées, s’adressant aux féministes leur dit : « Comment avez-vous pu me croire ? »

Je n’ai pas oublié ces mots, et depuis, j’écoute au-delà de la première parole... j’ai rencontré des centaines de femmes à travers le monde, qui m’ont raconté la réalité de la situation qu’elles vivaient et j’ai étudié différents systèmes législatifs. Je dois le dire ici, sous toutes les latitudes, le système prostitueur, quel qu’en sont ses modalités, entérine la vision la plus archaïque, les normes sexistes les plus réactionnaires, qui ont des conséquences normatives sur les sociétés et les rapports femmes hommes. Que l’on poursuive les femmes prostituées comme des criminelles, que les lois sur la prostitution soient liées aux lois sur les bonnes mœurs et la décence telles que l’adultère et la sodomie (donc la criminalisation de l’homosexualité), comme dans nombre de pays qui ont adopté des principes religieux, notamment au Moyen orient ou au Maghreb, ou qu’elles soient considérées comme des « travailleuses du sexe », et que les proxénètes soient perçus comme de banals chefs d’entreprises, dans les pays comme les Pays Bas qui promeuvent l’industrie du sexe et la légalisation de certaines formes de proxénétisme, nous nous retrouvons devant les mêmes dynamiques : les femmes sont objectivées, déversoir d’une vision masculiniste ringarde, tout à fait contraire à l’autodétermination et la lutte des femmes depuis le 19^{ème} pour être reconnues en tant que sujets.

Nous assistons depuis les années 1970, et sans doute dans le prolongement de ce qui s’est passé à Lyon, à une véritable guerre des mots au niveau international. C’est au nom de la liberté sexuelle que l’industrie du sexe a pris son envol. Et c’est encore à Lyon que l’on voit un des collectifs les plus enracinés en France pour la promotion du travail du sexe, l’association Cabiria.

Au tournant des années 1980, nous avons assisté au morcellement des enjeux, et à la redéfinition des termes : séparation enfants/ adultes, définition de l’exploitation comme uniquement liée à la contrainte après l’adoption de la Convention CEDAW pour l’élimination de toutes les formes de discriminations à l’encontre des femmes ,

qui reprend dans son article 6, l'intitulé exact de la Convention de 1949, et dont la définition de l'exploitation est très large. Je ne vais pas m'étendre ici pour ne pas rendre la lecture de mon message fastidieux.

Comme autre instrumentalisation, la vision hygiéniste du 19^{ème} siècle a réapparu avec le début de l'épidémie du Sida, puis les pro-industries du sexe ont cherché à séparer la traite de la prostitution, à partir des années 1990 au moment de l'ouverture des frontières de l'ex bloc communiste.

Des définitions de la traite ont émergé à cette époque de façon toujours très aléatoire. Chaque organisme, OIT (Organisation Internationale du Travail), OIM (Organisation Internationale des Migrations), y allant de sa définition pour finalement vider de leur sens les traités des droits humains universalistes. Avec les réformes des Nations Unies durant la première décennie 2000, leur tâche en a été facilitée. (Se rapporter à mon livre « Les Nations désUnies, Comment l'Onu enterre les droits de l'homme, éditions Jacob Duvernet 2008)

En 2000, le protocole dit de Palerme sur la traite des personnes était adopté. Les négociations ont été rudes autour de la définition de la traite. Nous avons retrouvé alors les Pays Bas et la République Islamique d'Iran, mains dans la main, pour demander à ce que l'exploitation ne soit pas définie, et que ce protocole n'ait pas d'incidence sur la manière dont ils géraient au niveau national la question de la prostitution. Curieuse alliance en vérité et qui montre bien les ponts idéologiques entre ces deux systèmes.

Mais le protocole de Palerme comporte aussi une disposition qui allait être essentiel pour les féministes abolitionnistes, qui ayant obtenu en Suède la première loi cadre contre les violence à l'encontre des femmes incluant la visibilité et la pénalisation du prostituteur, (loi qui allait être reprise dans d'autres pays tels que la Norvège, l'Islande, et que nous intitulons à la CATW le modèle nordique), le protocole de Palerme comporte donc un article, l'article 9.5 qui insiste pour que l'on décourage la demande. Pour la première fois dans un texte universel, la demande était enfin rendue visible. Elle fut reprise dans plusieurs textes normatifs au Conseil de l'Europe avec la Convention de Varsovie, comme code de conduite interdisant l'achat de services sexuels au personnel onusien ou encore dans une résolution de la Commission sur le statut de la Femme à l'ONU pour l'élimination de la demande en 2005

Aujourd'hui, la guerre des mots se situe entre autre autour de la définition de la demande, au niveau européen et international. Certains cherchent à assimiler la demande pour des personnes exploitées dans le travail forcé, et celles qui seraient « employés » dans l'industrie du sexe. Le problème pour eux étant la demande pour des employés au noir. Responsabiliser la demande a aussi été reprise de manière fallacieuse, non pas dans une perspective abolitionniste mais pour un affichage de façade dans des campagnes aux Pays Bas, et aujourd'hui dans certaines propositions provenant de l'Union Européenne ou dans les négociations qui vont avoir lieu prochainement lors de la conférence des parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Il faut « responsabiliser les « clients », afin qu'ils achètent « responsables », s'assurer que « l'objet vendu » n'est pas trafiqué ou contraint. La campagne de l'OIM est citée, en exemple de bonne campagne. Les femmes seraient ainsi recyclées dans cette nouvelle idéologie marketing du commerce équitable.

En tant que féministes abolitionnistes aujourd'hui, nous faisons le grand écart entre l'obscurantisme qui avance de l'autre côté de la Méditerranée et une vision libérale de la marchandisation du corps des femmes, ici et ailleurs, avec le spectre de la déflagration économique où la guerre des mots prend un nouvel essor.

***Malka Marcovich**, directrice pour l'Europe et membre du bureau International de la Coalition Against Trafficking in Women (CATW), co-fondatrice du Réseau méditerranéen contre la traite des femmes et de la Coalition internationale Zero impunity-immunity.*